COMMUNE DE
Conthey
VALAIS ★ SUISSE

CONSEIL GÉNÉRAL

Postulat
Titre : Emplacements d'affichage dédiés sur la commune
Auteur : Papilloud Guillaume, Alliance communale
Date : 10.11.2026

Contexte

L'animation de la vie locale et le dynamisme du débat démocratique reposent en grande partie sur la visibilité des événements organisés par nos sociétés locales, ainsi que sur les campagnes de votations et d'élections. Actuellement, cette communication essentielle se traduit par la multiplication de supports temporaires et hétéroclites (banderoles accrochées aux barrières, affiches fixées sur des murs de granges ou des clôtures) le long de nos axes routiers.

Bien sûr, la commune de Conthey installe des structures adaptées lors des scrutins politiques, mais celles-ci sont retirées une fois les échéances passées. Le reste de l'année, l'absence d'infrastructures permanentes partagées invite à une occupation parfois anarchique du domaine public. Cette situation mérite une réflexion pour optimiser la sécurité routière (visibilité, concentration des conducteurs), préserver l'esthétique de notre paysage communal et simplifier la logistique liée aux montages successifs.

Afin de soutenir au mieux le tissu associatif et politique tout en soignant notre cadre de vie, il apparaît opportun d'évoluer vers des solutions d'affichage fixes, durables et coordonnées.

Demande

Le présent postulat demande que soit étudiée la possibilité de créer et d'implanter des structures d'affichage permanentes et intégrées sur le territoire de la commune de Conthey.

Ces emplacements officiels, coordonnés par l'administration communale, permettraient de valoriser l'affichage par :

- Les sociétés et associations locales, pour la promotion de leurs manifestations et événements ponctuels ;
- Les partis politiques locaux, afin de garantir une visibilité claire et équitable lors des campagnes de votations et d'élections ;
- L'administration communale, pour ses communications officielles et citoyennes ;
- L'office du tourisme, pour la mise en valeur des activités de notre région ;
- Toute autre entité en lien avec la commune ou dûment autorisée par celle-ci.

Le projet d'implantation et les modalités d'utilisation de ces supports devront scrupuleusement respecter les normes de sécurité routière en vigueur, notamment les directives de la Commission cantonale de signalisation routière (CCSR) concernant la visibilité en bordure des voies de circulation.

Enfin, il serait intéressant d'évaluer l'opportunité d'intégrer des dispositifs d'affichage numérique dynamique en complément ou en place des affichages traditionnels aux endroits stratégiques de la commune.

Conclusion

En regroupant la communication sur des supports fixes et soignés, la commune de Conthey valoriserait l'engagement de ses associations tout en favorisant une meilleure intégration paysagère. Cette démarche permettrait également d'optimiser le travail de nos services techniques au fil de l'année et d'offrir une vitrine moderne et durable à la vie locale.

Pour un espace public harmonieux, sûr et bien informé, je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de réserver un bon accueil à ce postulat.

CHANCELLERIE

Route de Savoie 54
CH-1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01

secretaire.municipal@conthey.ch
www.conthey.ch